



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

IC

DECISION DU MAIRE N° 2023/60

Objet : Demande de subvention au titre du dispositif : « Locaux de Police Municipale » - Fonds Départemental d'Aides à l'Investissement des Collectivités, Val d'Oise Territoires – Création d'un nouveau Poste de Police Municipale

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT la possibilité de pouvoir bénéficier de subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides à l'Investissement des Collectivités, Val d'Oise Territoire,

CONSIDERANT la nécessité et la volonté de réaliser des travaux de création d'un nouveau poste de Police Municipale,

CONSIDERANT le coût de cette opération s'élevant à la somme globale de 1 150 700.76€ HT,

DECIDE

Article 1 – De solliciter la participation de Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides à l'Investissement des Collectivités, Val d'Oise Territoire, pour le programme des travaux de création d'un nouveau poste de Police Municipale.

Article 2 - Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 20/02/2023
Le Maire,
Jean-Louis Marsac



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Djida DJALLALI-TECHTACH